CHANDRA PANECHOU
NOTAIRE

Notaires de France

Succession

Les documents généralement utiles à réunir

Pas besoin de tout réunir avant de nous contacter : nous vous guidons pas à pas sur ce qui est vraiment nécessaire pour votre situation. Prenez simplement rendez-vous ou écrivez-nous pour nous exposer votre situation.

Documents concernant le défunt

- Extrait d'acte de décès
- Livret de famille du défunt
- Contrat de mariage, convention de PACS ou jugement de divorce, le cas échéant
- Donation entre époux et testament, s'il en existe

Documents concernant les héritiers

- Livret de famille, adresse et profession de chaque héritier
- RIB du conjoint survivant et de chaque héritier

Concernant le patrimoine du défunt

- Relevés des comptes bancaires (et numéro de coffre-fort, le cas échéant)
- Contrats d'assurance-vie
- Titres de propriété des biens immobiliers possédés, même en indivision
- Carte grise des véhicules (voiture, moto, bateau)

Concernant les charges et revenus

- Derniers avis d'imposition (revenus, taxe foncière, taxe d'habitation)
- Dernières factures courantes (eau, électricité, gaz, téléphone)
- Sommes dues au jour du décès (prêts non soldés, le cas échéant)

Le défunt possédait une entreprise, un fonds de commerce, des œuvres d'art ou d'autres actifs particuliers ? Nous en parlerons ensemble lors de notre échange — chaque situation patrimoniale a ses spécificités.

Chandra Panechou — Notaire — Cormeilles-en-Parisis — Ce document vous est fourni à titre indicatif et ne remplace pas l'accompagnement personnalisé lors de votre rendez-vous.